

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 5 juillet 2021 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2021-186 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 5 juillet 2021. Il est 19 h 07.

ADOPTÉ

1 personne présente dans la salle.

2021-187 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JUIN 2021

- 1 FD.20 Ministère de la Culture et des Communications
Modification de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives
- 2 FB.20 Projet Goldboro LNG
Demande appui contre le projet
- 3 AE.10 MRC du Haut-Saint-François
Déclaration de compétence en transport collectif incluant le transport adapté

2021-188 CORRESPONDANCES DE JUIN 2021

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de juin 2021 soient reçues.

ADOPTÉ

2021-189 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2021-190 DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC SUR LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

ATTENDU la réception, en date du 17 juin 2021, du rapport d'audit portant sur le processus budgétaire, rédigé par la Commission municipale du Québec;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'officialiser le dépôt du rapport d'audit portant sur le processus budgétaire;

Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Mélanie Girard, CPA auditrice, CA, directrice en audit de performance de la Commission municipale du Québec. **ADOPTÉ**

2021-191 AUTORISATION APPEL DE PROPOSITIONS – VENTE DU TERRAIN DE GOLF

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel de propositions pour la vente du terrain de golf appartenant à la Ville. **ADOPTÉ**

2021-192 AUTORISATION SIGNATURES – VENTE DU LOT 4 180 744

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre d'achat sur le lot 4 180 744.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés pour et au nom de la Ville à signer tous les documents relatifs à la vente du lot 4 180 744 à Daniel Therriault pour un montant de 32 500 \$ excluant les taxes, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur et selon les conditions suivantes :

- L'acquéreur devra payer les taxes imposées ou à être imposées sur le lot à compter de la date de la signature de l'acte notarié.
- L'acquéreur renonce à céder ses obligations découlant de la proposition ou à la transporter à un tiers, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse de la Ville. Toute cession non autorisée sera nulle de nullité absolue.

- L'acquéreur deviendra propriétaire et prendra possession du lot lors de la signature de l'acte notarié avec occupation à compter de la même date.
- L'acquéreur assumera les risques afférents au lot à compter de la date de la signature de l'acte notarié.
- Les travaux de construction ne pourront débuter sur le lot avant que l'acte notarié ne soit publié et que l'acquéreur ait obtenu tous les permis requis et toutes les autorisations requises.
- L'acquéreur fait défaut de signer l'acte de vente dans le délai de cent-vingt (120) jours suivant la résolution de Conseil de la Ville à cet effet, la Proposition pourra devenir nulle et non avenue.
- L'acquéreur s'engage à exécuter les prestations suivantes, qui constituent des obligations, subséquentement à la signature de l'acte de vente :
 - le cas échéant, procéder à la décontamination et à la réhabilitation du terrain, le tout à ses frais;
 - l'acquéreur s'engage à obtenir le permis dans un délai de vingt-quatre (24) mois, suivant la signature de l'acte notarié. À défaut de pouvoir respecter cet engagement, la Ville pourra reprendre le terrain à 90 % du prix d'achat.
 - Si l'acquéreur désire vendre le terrain, il doit d'abord l'offrir à la Ville qui pourra l'acquérir à 90 % du prix d'achat initial. **ADOPTÉ**

2021-193 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juin au montant de 1 132 652.12 \$ (1 076 515.52 \$ par chèque et 56 136.60 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juin au montant de 123 047.17 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2021-194 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte le règlement d'emprunt 2021-001 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus autorisant l'achat et le financement d'un camion de secours, d'appareils respiratoires, d'un camion pompe et d'un équipement nautique et décrétant un emprunt de 692 094.41 \$.

ADOPTÉ

2021-195 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 462 (87, RUE GRONDIN)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Anthony Lanctot qui est à l'effet d'autoriser une marge latérale de 2,41 mètres au lieu de 4,0 mètres et une somme des marges latérales de 5,76 mètres au lieu de 8,0 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Monsieur Anthony Lanctot soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2021-196 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 581 (156, RUE DUFRESNE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Raymond Carrier qui est à l'effet d'autoriser une marge latérale de 1,27 mètre au lieu de 1,50 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Monsieur Raymond Carrier soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2021-197 PIIA – 306, RUE WARNER

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 29 juin 2021, a étudié la demande de permis pour le changement de porte, de la peinture autour des portes et fenêtres en façade de l'immeuble du 306 rue Warner;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 306, rue Warner. **ADOPTÉ**

2021-198 DEMANDE DE MARQUAGE DE LA ROUTE 214 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QU'une problématique de vitesse existe à l'entrée de la Ville sur la route 214 (rue St-François) en provenance de Bury;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a installé un afficheur de vitesse et que le problème de vitesse persiste encore;

Il est unanimement résolu

QUE la Ville demande au Ministère des Transports le marquage de 50 km/h sur la chaussée de la route 214 (rue St-François) à l'entrée de la Ville près de la rue David-Swan. **ADOPTÉ**

2021-199 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – DÉPÔT À NEIGE

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres sur SEAO pour le dépôt à neiges. **ADOPTÉ**

2021-200 ADJUDICATION CONTRAT – ACHAT DE FLEURS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjudge le contrat d'achat de fleurs pour la Ville a Dépanneur East Angus pour un montant de 6 942,43 \$ incluant les taxes, selon le document daté du 30 juin 2021. **ADOPTÉ**

2021-201 ADHÉSION AUX AXES D'INTERVENTION PSL

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est actuellement en démarche pour sa planification stratégique en loisir;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique est rédigée selon le principe du tandem optimal entre les responsabilités MRC et celles des municipalités afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité de façon complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de la Ville de East Angus les constats et enjeux du territoire en lien avec le loisir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de la Ville de East Angus les axes d'intervention avec divers exemples expliquant leur portée, axes qui seront à prioriser pour le développement du loisir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les cinq axes d'intervention serviront de pilier pour l'écriture du futur plan d'action loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de East Angus ont eu l'opportunité d'émettre des commentaires et des suggestions en lien avec la planification stratégique en cours;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que le conseil adhère aux cinq axes d'intervention de la planification stratégique en loisir de la MRC du Haut-Saint-François. **ADOPTÉ**

2021-202 ANNULATION APPEL D'OFFRES – FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE NEUVE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique neuve;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville annule l'appel d'offres et qu'elle maintient le contrat de location de la zamboni. **ADOPTÉ**

2021-203 ADJUDICATION CONTRAT – DÉMOLITION BARBOTEUSE RIVE-SUD

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de démolition de la barboteuse de la Rive-Sud à la compagnie Transport et excavation Stéphane Nadeau inc. pour un montant total de 5 000 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 4 juillet 2021. **ADOPTÉ**

2021-204 ADJUDICATION CONTRAT – PEINTURE TÔLE DE L'ARÉNA ET CABANON

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 4 offres;

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de peinture de la tôle extérieure de l'aréna à l'entreprise Peintre des Cantons inc. un montant total de 12 600 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 5 juillet 2021. **ADOPTÉ**

2021-205 ADJUDICATION CONTRAT – REMPLACEMENT DES BAIES VITRÉES ARÉNA

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 1 offre;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de remplacement des baies vitrées de l'aréna Robert-Fournier à la compagnie Les installations sportives Agora pour un montant total de 28 168.88 \$ incluant les taxes, selon le document daté du 29 juin 2021. **ADOPTÉ**

2021-206 DON – LEVÉE DE FOND – ANTHONY DUBOIS

Il est unanimement résolu

QUE la Ville verse un don de 50 \$ à la levée de fond d'Anthony Dubois qui subira prochainement une greffe de rein.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2021-207 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 814 – RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 814 – Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

ADOPTÉ

2021-208 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 814 – RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 814 intitulé « Règlement numéro 814 – Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux » soit déposé et qui sera adopté lors d'une séance subséquente.

ADOPTÉ

2021-209 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 815 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rb-24 À MÊME LA ZONE Rb-25 ET POUR LA CRÉATION DE LA ZONE Rc-17

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 815 intitulé « Règlement numéro 815 - modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rb-24 à même la zone Rb-25 et pour la création de la zone Rc-17 » soit adopté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu

2021-210 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 41.

ADOPTÉ

Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificat de crédits disponibles

Numéro	Nom
2021-193	Approbation des comptes
2021-194	Règlement d'emprunt – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
2021-197	PIIA – 306, Rue Warner
2021-200	Adjudication de contrat – Achat de fleurs
2021-203	Adjudication de contrat – Démolition barboteuse Rive-Sud
2021-204	Adjudication de contrat – Peinture tôle de l'aréna et cabanon
2021-205	Adjudication de contrat – Remplacement des baies vitrées aréna
2021-206	Don – Levée de fond – Anthony Dubois